

INDULGENCES PLENIERES DURANT LE MOIS DE JANVIER.

Voir aussi (page 18) celles que l'on peut gagner chaque mois.

1—1er Dim. de St. Joseph. (4) Archiconfrérie. (1) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. Indulgence plénière v. & p. Absolution générale.)

6—1er vendredi du mois. p. (3) Assistance au prône. (5) Objets bénits. p. (6) Confrérie de la Bonne mort. v. & p. (7) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) OEuvre des âmes du Purg. v. & p. (72) (T. O. Ind. plén. v. & p. et Abs. gén.)

8—2e Dim. de St. Joseph. (4)

14—(T. O. B. Bernard de Corléon, Conf. v. & p.)

15—3e Dim. de St. Joseph. (4) (T. O. St. Nom de Jésus. v. & p.)

16—(T. O. St. Bérard et ses Comp., Proto-Martyrs. v. & p.)

22—4e Dim. de St. Joseph. (4)

23—Salve Regina et Sub tuum. p. (8) Conf. du Rosaire. v. & p. (9) Cordon de St. Jos. v. & p. (2) (T. O. (+) Epousa. v. & p. (10)

25—Archiconfrérie. (1)

28—(T. O. † B. Mathieu d'Agrigente, Ev. Conf. v. & p. (10)

29—5e Dim. de St. Joseph. (4)

30—(T. O. Ste. Hyacinthe Mariscotti. v. & p.)

31—(T. O. Be. Louise Albertoni. v. & p.)

(1) Archiconfrérie du St. et Imm. Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. "C'est une œuvre merveilleuse, remplie de prodiges de grâce et de conversion," et qui plaît infiniment à la Mère de Miséricorde. Il faut dire un *Ave Maria* par jour, avec l'invocation : *Refugium peccatorum, ora pro nobis* ; ce qui n'est pas nécessaire toutefois pour avoir droit aux Indulgences.

(2) "Ce cordon est le symbole de la pureté, et la pureté est la vertu que "N. S. aime d'un amour de prédilection." On le porte sous le vêtement comme une ceinture. Réciter chaque jour sept *Gloria Patri* en l'honneur de St. Joseph.

(3) N. S. a fait espérer à la Vén. Marguerite Marie la grâce de la pénitence finale pour ceux qui feraient à cette intention et pour honorer son divin cœur, une neuvaine de communions à chaque premier vendredi du mois pendant neuf mois de suite. Il y a indulgence plénière pour les associés du S.-Cœur. Voir le No. 12

(4) C'est la salutaire dévotion des 7 Dimanches consacrés à ce glorieux Patriarche. Elle a pour but d'honorer les 7 douleurs et les 7 allégresses de St. Joseph pendant sept Dimanches consécutifs, en récitant chaque fois la prière, "O très chaste Epoux de Marie," etc., etc. Ceux qui ne savent pas lire, ou qui n'ont point cette prière, peuvent gagner les indulgences en récitant sept *Pater, Ave et Gloria*.

(5) Il suffit d'assister au prône du jour.

(6) Il suffit de les porter sur soi ou de les garder en lieux convenables, en récitant au moins une fois par semaine, soit le chapelet, soit la couronne de N.-S. ou de la Ste. Vierge, ou en assistant à la messe, etc., etc.

(7) Elle a pour but de préparer mutuellement à bien mourir. Il n'y a aucune obligation à remplir.

(7) Pour ceux qui récitent chaque jour, pour réparer les outrages faits à la Mère de Dieu, le matin le "*Salve Regina*" et le soir le "*Sub tuum*" en y ajoutant chaque fois les versets : *Dignare me laudare te, Virgo Sacrata*